



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01



flee.mairie@outlook.fr

ARRETÉ DU MAIRE

N° 23/2022

INTERDISANT L'ACCES AU CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire de Flée,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code la Santé Publique

Considérant que la nécessité de procéder au désherbage du cimetière communal,

Considérant que les produits utilisés pour effectuer cette opération obligent à interdire l'accès de tout public au cimetière,

Considérant la nécessité de fermer le cimetière communal du mercredi 29 juin 2022 8h00 au vendredi 01 juillet 2022 8h00 afin que les services techniques municipaux procèdent au désherbage des allées par l'utilisation de produits spécifiques interdisant l'accès de tout public pendant cette période,

ARRETE

Article 1 : L'accès au cimetière est interdit à tout public du mercredi 29 juin 2022 8h00 au vendredi 01 juillet 2022 8h00 afin de permettre les opérations de désherbage.

Article 2 : Le Maire et la brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera apposée aux portes du cimetière.

Fait à Flée, le 27 juin 2022

Le Maire,
Monique GAULTIER

